



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Direction départementale des Territoires
de l'Indre

Châteauroux, le 9 juillet 2015

Service Eau-Forêt-Espaces Naturels

CONSULTATION DU PUBLIC

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Objet de l'arrêté soumis à la consultation du public :

Arrêté fixant la liste les secteurs du département de l'Indre où la présence de la loutre et du castor d'Eurasie est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit.

La participation du public relative au projet d'arrêté désigné ci-dessus a été organisée par voie électronique sur le site Internet des services de l'Etat.

La mise en ligne est intervenue du 10 juin 2015 au 1^{er} juillet 2015.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site de l'Etat durant la phase de consultation.

L'arrêté est consultable sur ce site sous la rubrique « chasse » - « Nuisibles »

Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING